

République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N°058

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 1197, le 30 aout 2023

SESSION 2024

RAPPORT

Fait

Par la "Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire", portant sur les accords de financement du projet de construction de quatre Hôpitaux régionaux évolutifs, modulaires, industrialisés et durables.

Présenté par la Rapporteuse Générale, Honorable Fatima CAMARA

Février 2024

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,
Honorables Conseillers Nationaux,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;**

La Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire a été saisie au fond conformément au chronogramme du 27 novembre 2023, pour examiner les accords de financement du groupe BPIFRANCE, dans le cadre du projet de construction de quatre hôpitaux régionaux évolutifs, modulaires, industrialisés et durable. La Commission en charge de la Santé a été, quant à elle, saisies pour avis.

Ce financement est composé :

- d'une convention de prêt, signé le 13 juillet 2023 entre BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT et la République de Guinée ;
- du contrat de crédit acheteur N°1, signé le 23 juin 2023 entre BPIFRANCE SA et la République de Guinée ; et
- d'un avenant au contrat de crédit acheteur N°1 , signé le 09 aout 2023 entre la République de Guinée et BPI France SA.

Le montant de la tranche ferme, objet du présent rapport concerne le financement de la construction des hôpitaux de Kindia et de Labé pour 102.430.306 d'Euros y compris les contrats d'assurance et se décompose ainsi qu'il suit :

- 60 526 446,12 Euros de crédit Bpifrance
- 37 841 530,10 Euros de prêt du Trésor français
- 3 771 457,00 Euros d'assistance Hôpitaux Publics de Paris.

Il est à noter que la contrepartie guinéenne à ce projet s'élève à 15 364 590,9 Euros.

Dans le cadre des travaux d'examen de ce projet de financement, les commissions se sont réunies les 03 et 09 janvier 2024, respectivement à l'interne et en inter-commissions, avec en deuxième lieu, la participation effective des cadres des ministères en charge de la santé et des finances.

Honorables Conseillers Nationaux,

Cet accord de financement est mis à la disposition de la Guinée selon les conditionnalités suivantes :

Pour la BPI France :

- ✓ un taux d'intérêt égal à l'Euribor de 6 mois + 1.6% par an, dans le contrat initial, puis ramené à l'Euribor de 6 mois + 1.5% par an dans l'avenant, à noter que le taux actuel de Euribor est de 3,873 %;
- ✓ une commission d'engagement de 0,50% pour le montant non décaissé ;
- ✓ une commission d'arrangement de 1%, payable au plus tard 30 jours suivant la signature et non remboursable, même en cas d'annulation des crédits ;
- ✓ une prime d'assurance d'un montant de 8 460 686.02 euros, soit 16,25% du montant du crédit, sera payé à BPI Assurance Export, à la date de signature du contrat de crédit acheteur ;
- ✓ une durée de remboursement de 10 ans ;
- ✓ une période moratoire de 32 mois, correspondant à la phase de construction.

Pour le Trésor Français :

- ✓ un taux d'intérêt appliqué au TICR (Taux d'Intérêt Commercial de Référence), égal à 2,84% par an, à la période de la signature.
- ✓ une commission d'engagement de 0,50%, pour le montant non décaissé ;
- ✓ une prime d'assurance d'un montant de 19,5% du montant du crédit;
- ✓ une durée de remboursement de 10 ans ;
- ✓ une période moratoire de 32 mois, correspondant à la phase de construction.

Honorables Conseillers Nationaux,

Ce financement va servir à la construction de deux Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) à Kindia et à Labé, d'une capacité fonctionnelle de 200 lits chacun, dont :

- ✓ 32 lits de spécialité médicale ;
- ✓ 40 lits de spécialité chirurgicale ;
- ✓ 48 lits de pédiatrie ;
- ✓ 20 lits obstétriques ;
- ✓ 12 lits gynécologiques.

Pour les urgences, il y'aura :

- ✓ 6 postes d'examen ;
- ✓ 2 postes de déstockage ;
- ✓ 10 lits de courte durée.

Pour les soins intensifs et soins critiques ; il y'aura :

- ✓ 8 lits de soins intensifs ;
- ✓ 12 couveuses de néonatalogie.

Les capacités en lits de jours seront de :

- ✓ 6 lits de médecine ;
- ✓ 6 lits de chirurgie ;
- ✓ 6 lits de pédiatrie.

Les équipements biomédicaux prévus sont :

- ✓ 4 salles d'opération avec salles de surveillances ;
- ✓ 1 scanner ;
- ✓ 1 radiologie conventionnelle ;
- ✓ 2 échographes ;
- ✓ 1 mammographe.

Enfin le recours à la technologie numérique et digitale, dont la télémédecine, est prévue avec la convention APHP. Il est prévu d'autres infrastructures et équipements tels que :

- un laboratoire ;
- une pharmacie ;
- des bâtiments administratifs ;
- une buanderie ;
- une cuisine ;
- un centre de traitement de déchets avec incinérateur ;
- une micro station d'épuration.

Le projet sera réalisé par le groupement EIFFAGE et EGIS. L'Assistance Hôpitaux de Paris (APHP) va intervenir comme concessionnaire pour une période de 5 années après la construction, pour la gestion des deux structures.

Honorables Conseillers Nationaux,

La réalisation de ces hôpitaux devra répondre aux enjeux sanitaires se rapportant :

- Aux urgences par la prise en charge et l'orientation des pathologies lourdes et des urgences au niveau de la région ;
- A la santé de la mère et de l'enfant, par la réduction de la mortalité infantile et néonatale, et le développement de la prévention ;
- Aux pathologies émergentes, notamment par la prise en charge des urgences cardiovasculaires et des maladies métaboliques ;
- Aux maladies infectieuses, par le traitement des trois (3) grandes pandémies, à savoir le paludisme, la tuberculose et le VIH ;
- Aux besoins de chirurgie, par le renforcement de la chirurgie programmée.

Ces hôpitaux seront dotés d'un plateau médicotechnique de haut niveau (PMT), des spécialités médicales, chirurgicales, pédiatriques et gynéco-obstétricales, avec une évolution possible vers le statut de Centre Hospitalier Universitaire (CHU) pour le déploiement des compétences.

Les caractéristiques évolutives et modulaires de ces hôpitaux permettront de faire face et s'adapter aux évolutions des besoins à coût optimisé (augmentation de capacité et réaffectation de locaux aux nouveaux besoins).

Les hôpitaux seront construits à l'aide de matériaux et matériels éprouvés, afin de réduire les coûts d'exploitation, tout en respectant les principes bioclimatiques (protection solaire passive, ventilation naturelle, inertie thermique, panneaux solaires...).

De plus, la construction de ces hôpitaux aura des retombées socioéconomiques sur les régions concernées.

Au cours des discussions en commissions et en inter-commissions, les Conseillers Nationaux se sont interrogés sur :

- le taux de risque exorbitant appliqué à la convention ;
- le niveau de mise en œuvre du financement de l'Eximbank d'Inde dans le cadre de la construction des hôpitaux régionaux de Kankan et de Nzérékoré dont la convention a été ratifiée par l'Assemblée Nationale en 2021;
- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées pour la gestion de nos structures sanitaires ;
- le lien entre CHR et CHU, et la relation qui pourrait exister entre les CHR et les hôpitaux régionaux existants;
- le niveau de mise en œuvre des contrats entre les CHR et les Universités ;
- le manque d'hygiène dans nos hôpitaux ;
- l'insuffisance d'équipements médicaux dans les structures de soins et leur manque d'entretien ;
- le transfert de compétences et le statut du personnel médical de ces CHR ;

- la clarification sur le mode de gestion et la relation avec les hôpitaux publics de Paris (APHP);
- les dispositions prises pour référencer les pathologies lourdes, pour la prise en charge desquelles les plateaux techniques en place ne seraient pas adaptés ;
- la différence entre tranche ferme et conditionnelle ;
- le coût de réalisation de chaque CHR ;
- le taux d'intérêt, les primes et les frais accessoires de ce prêt ;
- les tableaux de financement et d'amortissement ;
- le délai d'exécution du projet et l'expression chiffrée des composantes ;
- le respect des normes environnementales et sociales ;
- le niveau d'implication du secteur privé dans la mise en œuvre de ce projet ;
- la différence entre la période préalable et la période de remboursement ;
- la fourniture du plan de décaissement ;
- le délai de disponibilité des fonds ;
- la description et la composition de l'infrastructure physique.

Honorables Conseillers Nationaux,

A la lumière des réponses satisfaisantes fournies par les cadres du ministère de la Santé et ceux des autres départements ministériels concernés par ce projet, le CNT recommande de :

1. mettre en place une politique d'encouragement et de retour des compétences guinéennes dans le domaine de la santé établies à l'étranger, afin de leur permettre de contribuer à la qualification des prestations de soins dans nos hôpitaux;
2. veiller à la qualité des équipements et matériels à acquérir dans le cadre de ce projet ;
3. veiller au transfert de compétence et à la formation du personnel local ;
4. respecter les délais d'exécution des travaux en vue d'éviter le paiement supplémentaire des frais de gestion;
5. assurer une meilleure gestion des ressources financières du projet ;
6. appliquer strictement la loi relative au contenu local dans la mise en œuvre du projet;
7. mobiliser à temps la contrepartie guinéenne ;
8. respecter les normes environnementales et sociales ;
9. fournir des rapports d'exécution semestriels du projet au CNT à travers sa commission de suivi des accords.

Honorables Conseillers Nationaux,

Nul n'est besoin de rappeler que la santé est un élément indispensable pour tout développement humain. A ce titre, le financement de la construction des CHR de Kindia et de Labé va considérablement améliorer la prise en charge de certaines pathologies dans ces structures hospitalières, réduisant ainsi les évacuations sanitaires à Conakry ou à l'extérieur du pays.

C'est pourquoi la "Commission du plan des Affaires Financières et du Contrôle budgétaire" vous invite à autoriser la ratification de ces conventions.

Je vous remercie.

La Commission